



## **COMMUNIQUE DE PRESSE** **N°001/ARSP/2021**

L'Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le Secteur Privé, ARSP en sigle, porte à la connaissance du public et particulièrement des entreprises qui recourent aux travaux réalisés en sous-traitance par d'autres sociétés privées ainsi que celles qui exécutent lesdits travaux, qu'elle vient d'être informée de l'existence d'un réseau criminel qui fabrique et délivre des fausses lettres de notification valant Attestations d'enregistrement à l'ARSP à certaines entreprises sous-traitantes complices aux fins de concourir irrégulièrement aux appels d'offre lancés par les entreprises principales.

L'ARSP rappelle que ce comportement répréhensible expose ses auteurs et leurs complices aux sanctions pénales.

Pour décourager la poursuite de cette activité criminelle par ces inciviques, l'ARSP demande aux entreprises principales de vérifier, sur son site web [www.arsp.cd](http://www.arsp.cd), la liste des entreprises sous-traitantes enregistrées en bonne et due forme auprès d'elle.

Par ailleurs, l'ARSP prie les entreprises sous-traitantes qui ont déjà reçu notification de leur enregistrement, de passer à ses bureaux pour retirer les Attestations y relatives.

Fait à Kinshasa, le **15 AVR 2021**

**KALEJ NKAND**  
**Directeur Général**

